

DOCUMENTATION DISTRIBUÉE SUR PLACE

**Assemblée des délégué-e-s
PS Suisse**

Samedi 26 octobre 2013

Aula de l'école professionnelle, Baden



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DU SAMEDI 26 OCTOBRE 2013 A BADEN

Durée : 10h00 – 15h15

- 10h00 1. Ouverture**
Mots de bienvenue d'**Andrea Arezina**, (présidente du PS Baden) et d'**Urs Hofmann** (conseiller d'État du canton d'Argovie)
- 10h15 2. Communications**
- 10h20 3. Discours de Christian Levrat, conseiller aux États, président du PS Suisse**
- 10h40 4. Hans-Jürg Fehr : ce n'est qu'un au revoir**
- 10h50 5. Débat sur la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement +**
- Adoption du papier de position du Comité directeur
 - Recommandation de vote sur l'initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse »
 - Proposition du PS du Tessin relative au papier de position
 - Proposition du PS jurassien concernant les mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes et au logement
 - « Pour une Europe plus sociale » (résolution du Comité directeur)
- 12h45 6. Discours du conseiller fédéral Alain Berset**
- 13h10 7. Recommandations de vote**
- I. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 24 novembre 2013**
- Initiative populaire de l'UDC du 12.07.2011, « **Initiative pour les familles**: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants »;
 - Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (**Loi sur la vignette autoroutière**, LVA)

II. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 9 février 2014

- Initiative populaire « **Financer l'avortement est une affaire privée** »
- Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (**FAIF**)

13h50 8. 125 ans du PS Suisse – Impressions

14h10 9. Résolutions, propositions et élections

I. Projets d'initiatives du PS Suisse

Résolution du PS St-Gall et proposition de la JS

Résolution du Comité directeur

II. Autres résolutions et propositions

Constitution d'un Comité interpartis pour soutenir le référendum contre l'achat d'avions de combat (Gripen)

Contingents de réfugiés : pour un engagement humanitaire renforcé

III. Elections

Commission des finances

Commission spécialisée de la formation

15h15 10. Clôture/Apéro

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉBAT SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT +

Proposition du PS Tessin

A1 : Document sur la libre circulation

Étant donné que la libre circulation des personnes est un objectif partagé également par le PS tessinois et que notre économie, et donc aussi le bien-être de notre population, dépend en grande partie aussi des travailleuses et travailleurs étrangers opérant dans notre pays à plus d'un titre, cela ne nous empêche pas d'être critiques par rapport à ce qui se passe actuellement dans les zones frontalières.

Dans le canton du Tessin, nous assistons malheureusement à ce qui peut être défini sans ambigüité comme une libre exploitation des salarié-e-s de la part d'entreprises sans scrupules. Aux phénomènes de dumping social et salarial, déjà graves en soi, il faut en effet ajouter des épisodes toujours plus nombreux de *caporalato* (placement illicite de main d'œuvre) et de pillage.

Phénomènes difficilement vérifiables et sanctionnables, car presque routiniers dans les pays d'origine de toute cette immigration de bas niveau employée en particulier dans les secteurs de l'artisanat et du tertiaire pauvre (entretien et entreprises de nettoyage), mais qui commence aussi à intégrer les secteurs informatique et du travail de bureau.

Lorsque nous parlons de *caporalato*, nous entendons par là des travailleurs qui, quand ils reçoivent leur salaire (peut-être correct par rapport aux dispositions contractuelles), doivent verser un «dessous-de-table» au *caporal* (recruteur de main d'œuvre illicite) qui a négocié le poste de travail. Par pillage, nous entendons un phénomène assez récent consistant à embaucher des travailleurs avec des contrats à temps partiel, qui sont ensuite employés à plein temps sans être rémunérés pour la différence.

À l'évidence, dans un contexte comme celui que nous venons de décrire, la pression sur le marché du travail (compte tenu aussi d'une crise européenne qui ne s'améliore pas) devient oppressante et commence à mettre en concurrence non seulement la main-d'œuvre résidente et immigrante, mais aussi les résident-e-s entre eux.

Il faut par ailleurs ajouter à cela le phénomène de remplacement de la main-d'œuvre locale par de la main-d'œuvre frontalière, qui prend des proportions inquiétantes et touche aussi le secteur de l'apprentissage avec l'embauche d'«apprenti-e-s» frontaliers qui ont bien plus de 20 ans.

Il faut en outre souligner que le marché du travail tessinois, certainement plus contenu que celui du nord des Alpes, est en tête du classement en matière de travailleur-se-s temporaires titulaires d'un permis de travail de 90 jours sur une période d'un an. À titre d'exemple, nous présentons les données fournies par l'IRE (institut de recherches économiques de l'Université de Lugano) pour 2012 relatives aux journées de travail des presta-

taires de services transfrontaliers calculées en travailleurs équivalents (en 2013 la situation a évolué de façon encore plus inquiétante):

Journées de travail

Année	Suisse	Zurich	Genève	Tessin
2010	2'021'450	134'388	116'401	204'238
2011	2'347'556	183'970	141'651	232'662
2012	2'663'808	195'044	169'316	273'465

Travailleurs équivalents à plein temps

Année	Suisse	Zurich	Genève	Tessin
2010	8'423	560	485	851
2011	9781	767	590	969
2012	11'099	813	705	1'139

Pour le canton du Tessin, cela correspond à environ 70 millions de francs de salaires transférés à l'étranger, sans ristourne fiscale ni cotisation sociale et en partie aussi sans TVA. Une situation qui, compte tenu d'un taux de chômage de 4,1% selon la SECO et, si nous adoptions les paramètres de l'Organisation Internationale du Travail OIT de 8% (la Lombardie enregistre un 8.7%), risque, sans interventions ponctuelles, de devenir explosive.

Et même s'il ne sera en aucun cas possible d'obtenir un vote positif de la part des citoyens du canton lors d'une votation éventuelle sur l'extension des accords sur la libre circulation à la Croatie, il est urgent d'adopter des mesures dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs. Donc, en vue de l'Assemblée des délégué-e-s, le PS cantonal propose les amendements suivants au chapitre **III. Revendications pour la poursuite de la libre circulation des personnes, point 2 Des mesures spécifiques pour les régions frontalières:**

- 1. Pour les cantons qui en feraient la demande, il est possible de limiter le nombre de travailleurs détachés et indépendants: si une certaine limite a été dépassée, leur entrée devra être soumise à une clause de sauvegarde qui impose aux entreprises la recherche prioritaire et certifiée de main d'œuvre résidente.**

Proposition du Comité directeur: rejeter

Le Comité directeur a bien conscience que le Tessin est sans doute la région la plus touchée par le phénomène de l'augmentation du nombre de frontaliers. C'est justement la raison pour laquelle des mesures spécifiques aux régions frontalières ont été intégrées au catalogue de revendications en lien avec la libre circulation des personnes. Il considère toutefois qu'y ajouter le principe d'une clause de sauvegarde ou d'une priorité accordée à la main d'œuvre résidente ne permettrait pas d'atteindre le but fixé. Premièrement, le papier de position a pour but, grâce à un nombre réduit de revendications facilement réalisables, d'exercer une pression maximale et donc d'en garantir l'aboutissement d'autant que possible.

Deuxièmement, l'introduction d'une clause de sauvegarde régionale comme le retour à la « préfé-

rence national » contredit notre argumentation contre l'activation de la clause de sauvegarde dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes comme dans celui de notre campagne actuelle contre l'initiative de l'UDC sur l'immigration massive.

2. La mise en œuvre d'un échange systématique d'informations avec les institutions italiennes de prévoyance sociale et des impôts, exposant la valeur des commandes obtenues par les indépendants étrangers et par les entreprises opérant par le biais de travailleurs détachés.

Proposition du Comité directeur: accepter avec modification

Il n'est pas admissible que les indépendant-e-s ne règlent pas leurs cotisations sociales, que ce soit dans leur pays d'établissement où dans celui où ils accomplissent un mandat. Le Comité directeur éprouve beaucoup de compréhension pour cette proposition et suggère donc de l'intégrer, légèrement modifiée en conclusion du point 2 du papier de position consacré aux mesures d'accompagnement + sur le marché du travail (régions frontalières):

« Par le biais d'un système d'échange automatique d'informations entre les administrations indigènes et étrangères, il convient en outre de s'assurer qu'aucun-e indépendant-e ne soit en mesure d'échapper au règlement de ses cotisations sociales. »

Les deux mesures sont bien sûr interdépendantes: donner pour recevoir! Mais elles ont l'avantage de défendre avant tout les salarié-e-s et les entreprises honorables.

Enfin, dans les conclusions, la position du PS devra être modifiée comme suit:

3. Si ces revendications ne devaient pas être prises en considération, le PS s'opposera à une extension ultérieure de la libre circulation des personnes, en particulier en ce qui concerne la Croatie.

Proposition du Comité directeur: rejeter

En publiant ce papier de position, nous indiquons clairement l'importance que nous attachons au renforcement des mesures d'accompagnement. Le message adressé aux partis de droite est sans équivoque: la poursuite de la libre circulation des personnes implique que ces revendications soient prises en compte. Dans ce contexte, la proposition tessinoise revient à décider prématurément de notre recommandation de vote. Le Comité directeur propose, pour sa part, de patienter encore et de nous déterminer en temps plus utile. Dans tous les cas, il va de soi que si l'on ne devait constater aucune amélioration des mesures d'accompagnement conforme à son catalogue de revendications, le PS ne soutiendra pas l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie.

Proposition du PS Jurassien

A-2 : Amendement concernant les mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes et au logement

Le PS jurassien soutient l'ensemble des propositions du Comité directeur du PS Suisse visant à renforcer les mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes et au logement.

Le PS Suisse ne saurait cependant s'en contenter, et cela pour trois raisons :

- Le dumping social ne résulte pas seulement de la libre circulation, mais aussi des politiques d'austérité et des attaques contre l'Etat social menées en Suisse et en Europe.
- Cette bataille ne saurait se limiter à des négociations autour du tapis vert et à des débats parlementaires. Elle implique aussi un développement des luttes sur le terrain, à l'exemple de la grève menée par les travailleurs de Gate Gourmet.
- Ce combat ne saurait se développer uniquement dans l'espace national, mais doit être élargi. Car le travail frontalier, par exemple, ne crée pas seulement des problèmes en Suisse, mais aussi dans les pays voisins : prix du terrain et du logement, tensions entre frontaliers et ceux qui continuent de travailler dans leur pays, etc.

Ce combat doit s'insérer dans celui qui vise à la construction d'une Europe sociale, par le biais de luttes, de manifestations et de grèves transfrontalières et européennes, par la coordination des politiques conventionnelles et par la mise sur pied de standards sociaux minimaux à l'échelle de toute l'Europe.

A long terme, cette dynamique impliquera l'adhésion de la Suisse à l'Union, mais évidemment pas à n'importe quel prix ! Elle nécessite notamment :

- L'abandon des politiques d'austérité et leur remplacement par des mesures de relance, de diversification et de développement des technologies vertes pour favoriser l'emploi.
- La suppression de toute la législation antisociale et antisyndicale européenne, ce qui passe notamment par l'abrogation des arrêts Laval, Ruffert, Viking et Luxembourg.
- Des mesures fortes sur le plan interne, dans le but, par exemple, de ne pas porter atteinte au pouvoir d'achat et de ne pas créer de nouvelles inégalités.

Proposition du Comité directeur : accepter avec modification

Le Comité directeur du PS Suisse partage l'analyse du PS jurassien: une Suisse sociale n'est pas possible sans une Europe sociale. Quiconque voudrait traiter la question sociale sur un seul territoire national est voué à l'échec. Que nous soyons confrontés, à l'avenir à une Europe sociale ou à une Europe toujours marquée par l'austérité et la concurrence dépendra notamment du résultat des prochaines élections européennes de mai 2014. Raison pour laquelle le Comité directeur a décidé de proposer à l'Assemblée des délégué-e-s d'adopter la résolution intitulée « Entre l'Europe sociale et celle de l'austérité: il faut choisir », par laquelle elle appelle les citoyennes et les citoyens européens vivant en Suisse à se mobiliser en vue de ce scrutin. Le CD considère par ailleurs que cette résolution répond à la proposition.

Résolution du Comité Directeur du PS Suisse

R-1 : Entre l'Europe sociale et celle de l'austérité: il faut choisir

La crise économique et sociale en Europe a pris une ampleur dramatique. Plusieurs gouvernements conservateurs s'en tiennent cependant à une politique d'économies particulièrement agressive, dont les conséquences sont toujours plus tangibles, en Suisse aussi. Cela n'en rend que plus évidente notre participation aux luttes sociales qui s'engagent contre cette politique néolibérale. Parmi les événements susceptibles de concrétiser cet engagement solidaire figurent incontestablement les prochaines élections au Parlement européen. Du 22 au 25 mai 2014, l'équilibre politique sera remis en jeu. C'est là que se décidera si l'Europe poursuit sa marche vers l'austérité et la concurrence ou s'il sera possible de progresser vers une Europe sociale et solidaire.

C'est que le Parlement européen dispose de plus compétences qu'on ne pourrait croire : sans son aval, pas de budget, pas de lois et pas de président-e de la Commission européenne, qui joue par ailleurs un rôle-clé au sein du système politique de l'UE. En fonction du traité de Lisbonne, l'influence du Parlement européen a été encore renforcée s'agissant de l'élection du ou de la président-e de la Commission européenne. Tous les partis présentent donc des têtes d'affiche et celui qui recueillera le plus de voix sera en mesure d'imposer la sienne.

Le Parti socialiste européen s'est également engagé dans un processus visant à désigner un-e candidat-e de premier ordre en mesure d'accéder à la présidence de la Commission européenne. Le PS Suisse est d'ailleurs invité à y participer. A ce jour, la candidature la plus prometteuse est incontestablement celle de l'actuel président du Parlement européen Martin Schulz. Il dispose d'une crédibilité importante acquise dans le combat contre l'Europe de l'austérité et pour une Europe plus sociale, plus solidaire et plus démocratique. Il mérite le soutien du PS Suisse.

Car, pour la Suisse, l'issue du scrutin ne lui est de loin pas indifférente. Aujourd'hui déjà, plus de 60% de toutes les lois fédérales sont directement influencées par les textes législatifs européens ou même repris tels quels. En fonction des nouvelles dispositions institutionnelles que le Conseil fédéral souhaite négocier avec l'UE, ce taux ne peut qu'augmenter. Il est, dès lors, d'autant plus indispensable que le PS Suisse use de toute son influence en vue des élections au Parlement européen de mai 2014. En Suisse vivent plus de 1,7 million de citoyennes et citoyens européens dont plus de 1,3 million disposent du droit de vote. C'est plus que dans de nombreux états de l'UE.

L'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse appelle dès lors la direction du parti, les partis cantonaux et les sections à :

1. Identifier et mobiliser les nombreuses et nombreux membres du PS et sympathisant-e-s double-nationaux afin de les motiver à participer aux élections au Parlement européen et à voter en faveur d'une Europe sociale.
2. Prendre contact avec les sections suisses des partis européens frères ainsi que les associations culturelles européennes établies en Suisse pour motiver - avec leur concours - leur diaspora à participer aux élections européennes.
3. Promouvoir l'adhésion au PS migrant-e-s dont l'objectif est de mobiliser la diaspora pour encourager sa participation politique et la justice sociale chez nous et dans les pays d'origine.
4. Soutenir le manifeste électoral du PS européen et celui de la Confédération des syndicats européens qui, tous deux, s'engagent sans équivoque pour une Europe plus sociale.

Proposition du Comité directeur: accepter la résolution

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE EN VUE DES VOTATIONS FÉDÉRALES

A. RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LE 24 NOVEMBRE 2013

I. Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)

Contexte

Lors de leur dernière session d'été, les Chambres fédérales ont accepté tant la « Loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA) » que l'« arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et son financement (arrêté sur le réseau) ». Les deux projets sont intimement liés : l'arrêté sur le réseau n'entrera en vigueur que si la hausse du prix de la vignette autoroutière passe le cap de la votation référendaire du 24 novembre.

Ce référendum a été lancé par un Comité emmené par les conseillers nationaux Nadja Pieren (UDC/BE) et Walter Wobmann (UDC/SO). Il considère qu'une augmentation de 150% de la vignette se traduit par plus de redevances, de taxes et d'impôts à charge du trafic individuel, une augmentation massive des frais pour les PME, à l'arnaque des utilisateurs du trafic individuel, ainsi qu'à un privilège consenti aux étrangères et étrangers (voir : <http://vignette-a-100frs.ch/>). De son côté, l'ATE s'oppose également à ces projets sous le slogan « Payer plus pour davantage de routes - non merci ». A fin avril, elle a également décidé de récolter ses propres signatures pour contester notamment l'affectation de davantage d'argent pour la construction routière (voir : <http://www.ate.ch/fr/nos-themes/campagnes-actuelles/vignette-automobile.html>).

Arguments en faveur d'une hausse de la vignette

- L'arrêté sur le réseau est tributaire de la hausse du prix de la vignette. Objectif de la Confédération: construire de nouvelles liaisons et financer l'intégration de 387 km de routes cantonales dans le réseau des routes nationales. Une démarche qui soulagera parfois massivement les cantons.
- L'entretien et la sécurité de ces routes nécessitent des moyens en suffisance. Une partie des revenus supplémentaires générés par la hausse du prix de la vignette est prévue à cet effet. Mais cette extension du réseau des routes nationales n'est possible que si la Loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales est acceptée.
- Le PS a pris ses responsabilités et contribué à ce qu'une majorité accepte la hausse du prix de la vignette, condition indispensable à l'entrée en vigueur de l'arrêté sur le réseau.
- Le prix actuel de la vignette (40.-) n'a pas changé depuis 1995 et n'a jamais été adapté au renchérissement. Compte tenu du fait que le transport individuel motorisé (TIM) est encore très loin de couvrir les coûts qu'il génère, il n'y a pas de raison pour le ménager.

- Une fois déduits les coûts relatifs à l'exploitation et à l'entretien des routes, il devrait rester quelque 200 millions par année pour le développement du réseau. A ce jour, 65 projets sont retenus pour un coût global de l'ordre de 8 à 10 milliards de francs. Cela signifie donc que, dans les 20 prochaines années, quelque 4 milliards de francs pourront être attribués à ces projets, soit moins de la moitié du total prévu.

Arguments en faveur d'un rejet de la hausse

- Les revenus de la vignette autoroutière sont exclusivement affectés aux routes nationales et non aux transports publics (comme, par exemple, la RPLP qui profite, en partie aux transports publics).
- Le compromis sur une hausse du prix de la vignette à 70, respectivement 80 francs discuté aux Chambres fédérales aurait permis de dégager les moyens suffisants pour financer la mise en œuvre de l'arrêté sur le réseau. En votation finale, toutefois, le choix s'est résumé au statu quo ou à l'augmentation à 100 francs. Les montants pourtant nécessaires, mais dépassant le volume de financement de l'arrêté fédéral sur le réseau seront donc assumés par le Fonds routier « à la demande »... Ils pourraient donc être attribués, par exemple, au 2^{ème} tube sous le Gothard que soutient le Conseil fédéral ou à d'autres projets controversés qui n'auraient pas été avalisés démocratiquement par les autorités compétentes.
- En outre, plusieurs projets repris dans le réseau des routes nationales sont encore contestés dans les cantons. On peut sincèrement se demander quelles possibilités de s'exprimer demeureront aux populations concernées une fois ces routes transférées dans le réseau national.

Arguments en faveur de la liberté de vote

- Ni le statu quo à 40 francs, ni l'augmentation à 100 francs ne constituent - politiquement - une solution optimale, dans la mesure où les deux options font l'objet de critiques recevables. Accorder la liberté de vote permettrait de prendre ces dernières en compte.
- La délégation socialiste au Conseil des États s'est prononcée unanimement en faveur de la hausse à 100 francs de la vignette autoroutière en votation finale. Le même jour, la délégation socialiste au Conseil national a voté de manière divisée par 24 oui contre 21 non. D'un côté, l'arrêté fédéral sur le réseau a été inclus dans les débats; de l'autre, le PS demeure plutôt critique à l'égard du développement de nouvelles routes et ne saurait lui accorder un « chèque en blanc ».
- Sur la base de cette pesée d'intérêts au sein même du PS, le Comité directeur est en faveur de la liberté de vote sur cet objet. Cela permettra notamment à toutes les sensibilités de s'exprimer dans le cadre de la campagne.
- Par ailleurs, le principe de la liberté de vote permet aussi de dégager une certaine marge de manœuvre dans la perspective d'une votation autrement centrale en ce qui nous concerne, à savoir le règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Proposition du Comité directeur: l'AD recommande de laisser la liberté de vote, s'agissant de l'augmentation de la vignette autoroutière.

B. RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LE 9 FEVRIER 2013

I. Initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée » - Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base.

Contexte

Le 9 février 2014, nous serons appelés à nous prononcer, en votation sur l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée ». Un texte très largement rejeté par les Chambres fédérales (155 voix contre 33 et 7 abstentions au Conseil national, 37 contre 5 au Conseil des États).

L'initiative entend retirer, sauf rares exceptions, la prise en charge de l'avortement du catalogue des prestations de l'assurance-maladie de base. Les initiants entendent donc vider de sa substance l'art. 30 de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie dont la teneur est la suivante: « en cas d'interruption de grossesse non punissable au sens de l'art. 119 du code pénal, l'assurance obligatoire des soins prend en charge les coûts des mêmes prestations que pour la maladie ».

Le 2 juin 2002, la population suisse a approuvé, par plus de 72 % des voix, le régime des délais qui intègre justement la prise en charge de l'avortement par l'assurance-maladie. Ce verdict populaire est intervenu après un large débat public qui s'est étendu sur des années.

Le régime des délais permet à chaque femme d'interrompre, en toute connaissance de cause, une grossesse non désirée. Depuis son entrée en vigueur il y a 11 ans, cette solution a fait ses preuves:

- En Suisse, toutes les femmes peuvent avoir légalement recours à un avortement pratiqué de manière professionnelle.
- Le « tourisme IVG » a disparu.
- Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse n'a pas évolué, malgré l'augmentation de la population. Le taux d'avortements en Suisse est le plus bas d'Europe, en particulier pour les jeunes femmes. Grâce, notamment, à une bonne prévention.
- Les interruptions de grossesse peuvent être menées plus tôt grâce – entre autres – à l'abandon de l'expertise exigée dans la loi précédente.

Arguments en faveur d'un rejet de l'initiative

- L'initiative n'est rien d'autre qu'une attaque contre les acquis du régime des délais et le droit des femmes à la santé sexuelle et reproductive.
- Elle entrave l'accès à l'avortement, en particulier pour les femmes financièrement ou socialement défavorisées.
- Elle est totalement contraire au principe de solidarité de l'assurance-maladie obligatoire.
- Elle discrimine les femmes dans la mesure où elle libère les hommes de toute responsabilité financière et retire des traitements spécifiquement féminins du catalogue de l'assurance-maladie à laquelle les femmes contribuent pourtant à parts égales.
- Elle promet fallacieusement une réduction des coûts de la santé (6 à 7 millions de francs sur un total de 25 milliards de coûts pris en charge par l'assurance-maladie de base), stigmatise la légalité de l'interruption volontaire de grossesse tout comme les femmes qui y ont recours.

Conclusion et recommandation de vote

Un accès généralisé et indépendant de la situation financière à un avortement pratiqué de manière professionnelle est un droit fondamental. L'initiative est, en réalité, une attaque frontale au droit à la santé et à la couverture médicale des femmes. Le retrait de l'avortement du catalogue de l'assurance-maladie obligatoire ne touchera que les femmes, à commencer par celles qui sont déjà précarisées. Doublement discriminatoire, elle ne répond pas aux principes de la justice et de la solidarité.

Proposition du Comité directeur: l'AD recommande de rejeter l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée ».

II. Recommandation de vote relative à l'arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Contexte

Le 6 septembre 2010, l'initiative populaire « Pour les transports publics » co-lancée par le PS a été déposée. Elle exigeait que la moitié du produit net de l'impôt à la consommation sur les carburants des transports terrestres soit affectée aux transports publics ainsi qu'au transfert de la route au rail. Rejetée par le Conseil fédéral, il lui a opposé un **contre-projet direct** sous la forme du projet **FAIF**

- Ce dernier, **accepté** par une **très large majorité des Chambres fédérales, reprend les revendications principales de l'initiative et fixe les principes d'un financement à long terme des transports publics sur une solide base légale. En conséquence, le Comité d'initiative a décidé de retirer son texte.** Dans la mesure où il s'agit d'un contre-projet direct, la Constitution doit être modifiée et un double oui, de la population et des cantons, est requis. La votation se tiendra le 9 février 2014.

Arguments en faveur d'une acceptation de l'arrêté

Le projet FAIF contribue à mettre en œuvre la politique suisse progressiste en matière de transports publics validée, à de nombreuses reprises, par la population en votation. Celle-ci est favorable non seulement aux usagers, mais aussi à l'environnement. Le projet FAIF profite à l'ensemble de la Suisse et constitue une avancée largement soutenue par toutes les tendances politiques ainsi que par un large cercle d'organisations et associations. Il introduit plus de sécurité de même que plus de connexions pour toutes les régions. Avec, pour conséquence, que les transports publics représentent une alternative plus séduisante que l'automobile. Le projet FAIF profitera également aux milliers d'employé-e-s du secteur des transports qui forment - quotidiennement - une composante essentielle du service public. L'économie profite également d'un réseau ferroviaire de qualité supérieure. C'est un facteur d'attractivité considérable qui génère une valeur ajoutée de premier ordre. Par ailleurs, les Chambres fédérales se sont assurées de faire en sorte que le projet bénéficie à toutes les régions du pays, tout en garantissant la sécurité générale.

- Le projet FAIF sera mis en œuvre par le biais du **Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire** (PRODES) qui se base sur les planifications de **Rail 2030**. Son horizon temporel court **jusqu'en 2050** pour des investissements de l'ordre de **42,5 milliards de francs**. La **première étape d'aménagement** doit se réaliser d'ici à **2025**. Elle contient des projets **pour 6,4 milliards de francs**.
- A l'avenir, les **coûts de maintenance, d'exploitation et d'aménagement** seront pris en charge par un seul fonds : le **nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire** (FIF). Le FIF succède au fonds FTP temporaire (NLFA, Rail 2000, ZEB, liaison TGV et protection contre le bruit). Il sera **permanent** afin de garantir à long terme le financement des chemins de fer.
- **Le fonds sera alimenté, de manière illimitée, par les sources de financement suivantes: deux tiers au plus des recettes de la RPLP**, ce qui correspond - pour les 30 prochaines années - à une somme d'environ **un milliard de francs par année**. S'y ajoute **un pour-mille de la TVA** soit - pour les 30 prochaines années - un montant de quelque **360 millions de francs par année**.

- **D'autres sources de financement sont temporaires:** à l'image des 9% - au maximum 310 millions de francs par année - des recettes de l'impôt sur les huiles minérales.
- Par ailleurs, les **ressources de la caisse fédérale** qui étaient affectées jusqu'ici à la **maintenance de l'infrastructure** et à **l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire** des CFF et des chemins de fer privés **passeront à 2,3 milliards de francs** et seront versées au FIF.
- **Enfin, trois nouveaux instruments de financement sont prévus:** **1.)** les recettes issues de l'impôt fédéral direct dues au **plafonnement de la défalcation des frais de transport à 3000 francs;** **2.) Une contribution des cantons** - à hauteur de 500 millions de francs par année - pour le financement des coûts d'infrastructures; **3.)** Une hausse du **prix du sillon de 300 millions de francs** à laquelle le Conseil fédéral propose de procéder en deux étapes: cette contribution a déjà eu lieu en une première tranche en 2013 (200 millions de francs), une autre de l'ordre de 100 millions suivra en 2017. A noter que le PS ne soutiendra aucune charge supplémentaire pour les usagers des transports publics.

Conclusion et recommandation de vote

Ce type de financement implique une répartition des charges entre divers cercles et usagers. Il permet de s'assurer qu'aucun d'entre eux ne soit surchargé et que tous apportent leur contribution.

Proposition du Comité directeur: l'AD recommande d'accepter l'arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RESOLUTIONS, PROPOSITIONS ET ELECTIONS

A. Projets d'initiatives du PS Suisse

R-2: Résolution du PS du canton de St-Gall Oser la démocratie - à l'interne aussi !

Le PS du canton de Saint-Gall a suivi avec intérêt le processus devant aboutir au lancement de la prochaine initiative populaire du PS Suisse. Lors de l'AD de juin 2013, six idées d'initiatives ont été présentées. Nous sommes, dès lors, partis du principe que ces projets allaient ensuite être soumis à une vaste consultation auprès des sections et des délégué-e-s afin que les uns et les autres puissent faire leur choix, mais aussi - cas échéant - présenter leurs propres projets, voire modifier ceux soumis en consultation.

Dans ce contexte, c'est peu dire que le communiqué de presse du Comité directeur du 1^{er} octobre 2013 nous a surpris. Il annonce - pour l'AD d'octobre - la présentation d'une résolution qui devra régler la suite de la procédure précédant le lancement de l'initiative. Par le biais d'une résolution, il faudrait donc - à ce stade déjà - se concentrer sur deux projets d'initiative et laisser tomber les autres.

Le lancement d'une initiative populaire ne figure pas à l'ordre du jour de l'AD du 26 octobre 2013. Les délégué-e-s ne peuvent donc s'y préparer, mais ils devraient pourtant prendre une décision préalable lourde de sens. A notre point de vue, l'adoption d'une résolution n'est pas la méthode adéquate pour se prononcer sur des projets d'une telle portée, car des propositions de modifications pourraient encore y être apportées - même spontanément - sur place. Le « soutien au lancement d'initiatives populaires » fait partie des compétences des Assemblées des délégué-e-s. Une initiative sollicite la bonne volonté des membres du parti pendant plusieurs mois, C'est un enjeu stratégique essentiel pour notre parti, en particulier lorsque la récolte de signatures intervient en pleine année d'élections fédérales.

La présente résolution entend répondre à cette situation: nous sommes ainsi d'avis que la décision relative au lancement d'une initiative populaire doit être discutée conformément à nos statuts et en consultant démocratiquement la base plutôt que sous la forme d'une résolution figurant dans le cahier remis sur place. Cette décision préalable aurait dû - de surcroît - figurer à l'ordre du jour.

Nous proposons donc que l'Assemblée des délégué-e-s du 26 octobre 2013 ne prenne aucune décision relative aux projets d'initiatives populaires en cours. En revanche et dans la perspective de la prochaine AD du 29 mars 2014, il convient d'organiser une large con-

sultation de la base et des sections. Lors de cette AD, nous pourrons ainsi mener une discussion ouverte sur tous les projets et nous prononcer sur une démarche figurant officiellement à notre ordre du jour et validée par la base du parti. S'agissant du lancement définitif du texte retenu, c'est toujours le Congrès de 2014 qui aura le dernier mot.

Proposition du Comité directeur: voir page 19

A-3 : Proposition de la JS Suisse

Plus de démocratie et de transparence

Nous sommes censés nous prononcer aujourd'hui sur un nouveau projet d'initiative populaire socialiste. A cet effet, une sélection des projets déposés sera présentée aux délégué-e-s. Reste que certaines questions demeurent ouvertes:

- Quels cercles ont pu déposer un projet ?
- Pourquoi tous les projets ne sont pas présentés aux délégué-e-s ?
- Quelle est l'importance accordée au sondage en ligne ?
- Pourquoi cette discussion relative aux projets d'initiative n'est-elle pas mentionnée dans l'invitation à l'Assemblée des délégué-e-s ?

La communication de la présidence à l'égard des sections et de la base du parti n'est pas transparente. Si le sondage en ligne a pu donner l'impression d'une démarche participative, toutes les décisions précédant ou suivant cette enquête ont été prises en vase clos.

La procédure retenue par la direction du parti n'est pas compréhensible. Renoncer à permettre à la base de prendre part au processus de sélection des projets ne peut qu'affaiblir la démocratie interne. En phase de récolte de signatures, une initiative populaire implique un engagement considérable de la part des sections et des militant-e-s. Si une initiative ne dispose pas d'un large soutien de la base, l'ampleur de cet engagement ne peut que s'affaiblir. Cette conviction doit prévaloir sur toutes les considérations d'ordre stratégique.

Nous exigeons dès lors:

- Que le Comité directeur soumette à l'Assemblée des délégué-e-s - si possible - tous les projets d'initiative potentiels. Les discussions et les décisions de cet organe ne peuvent se résumer à des réunions de pure forme. Nous proposons d'appliquer la procédure suivante :
 1. La votation sur les projets d'initiative a lieu à bulletin secret.
 2. Le projet qui l'emporte est celui qui obtient la majorité absolue. Les bulletins blancs entrent dans le calcul de cette majorité absolue.
 3. Si, au premier tour de scrutin, aucun projet n'obtient la majorité absolue, un 2^{ème} tour est organisé. Tous les projets qui ont obtenu moins de 10 voix ou le projet qui a obtenu le moins de suffrages sont exclus de ce 2^{ème} tour.
 4. Si, au 2^{ème} tour de scrutin, aucun projet n'obtient la majorité absolue, un 3^{ème} tour est organisé et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un projet obtienne la majorité absolue.
 5. Les bulletins non valables sont les suivants,
 - a) Ceux qui comprennent un projet qui n'est pas soumis au vote
 - b) Ceux qui comprennent plusieurs projets
 - c) Ceux qui ne sont pas incontestablement déchiffrables
- Que le Comité directeur du PS Suisse décide d'un calendrier pour des décisions d'une telle importance. Ce calendrier doit être communiqué de manière transparente à l'interne du parti et prévoir, d'emblée, la participation de la base du parti au processus.

Proposition du Comité directeur: rejeter la résolution R-2 du PS du canton de St-Gall et rejeter la proposition A-3 de la JS.

Motifs:

En règle générale, lors du lancement d'une initiative, le Comité directeur élabore une proposition et soumet celle-ci au Congrès du parti. S'agissant de la procédure dont il est question, il rejette donc avec détermination les reproches faisant état d'un déficit démocratique ou d'un manque de participation.

Le Comité directeur du PS Suisse est bien conscient de l'ampleur du travail fourni par les partis cantonaux et les sections lors du lancement d'une initiative. Sans cet engagement, elle n'aurait pratiquement aucune chance d'aboutir. C'est bien pourquoi, au début 2013, le Comité directeur a décidé de recueillir différents projets potentiels et de les passer au crible d'une large discussion. En tout, 11 projets en provenance d'instances du PS, d'individus ou de groupes de travail lui sont parvenus. Toutes celles et ceux qui souhaitaient présenter un projet ont pu le faire. Sur ces 11 projets et après une discussion intensive, le Comité directeur a choisi six projets d'initiative (y compris les siens propres) et les a présentés à l'Assemblée des délégué-e-s du 29 juin 2013 à Fribourg, en insistant pour qu'ils soient débattus de manière critique et le plus largement possible. En même temps, un sondage a été mis en ligne pour une durée d'environ trois mois avant de se clore en septembre. Le résultat n'a pas permis de dégager un favori, mais quatre projets sont incontestablement sortis du lot.

Le secrétariat général du parti a ensuite - en septembre/octobre 2013 - contacté les 12 plus grands partis cantonaux pour obtenir leur avis. Parmi ceux-ci, trois (Bâle-Ville, Vaud et Zurich) ont traité ces projets d'initiatives lors d'une Assemblée des délégué-e-s, respectivement d'un Congrès. D'autres en ont débattu à l'échelon de leur Comité directeur ou de leur présidence.

En fonction de ces résultats (sondage en ligne et retours des partis cantonaux), du contexte politique comme du potentiel de mobilisation, le Comité directeur a décidé de se concentrer sur deux projets (voir résolution du CD). Après plusieurs mois de discussions et de consultations, il convient de concrétiser ces projets et de finaliser leur contenu. Une démarche nécessaire pour que le Congrès de juin 2014 puisse se prononcer sur le lancement d'une initiative.

Le Comité directeur est prêt à considérer les critiques concernant une communication insuffisante quant au déroulement de tout ce processus. Il s'engage à faire en sorte, la prochaine fois, qu'une attention particulière soit portée à une large diffusion des informations relatives aux différentes étapes du processus de décision.

Indépendamment des modalités proposées par le Comité directeur, il n'est pas exclu que de nouveaux projets d'initiative ou des projets modifiés apparaissent et soient soumis au prochain Congrès. Le Comité directeur n'en est pas moins convaincu de la pertinence à entamer aujourd'hui le tri comme la concrétisation des projets qui figurent sur la table.

R-3: Résolution du Comité directeur

Pour la conciliation entre vie familiale et professionnelle et contre les privilèges accordés à la finance – Projets d'initiatives du PS Suisse

Fin juin 2013, le Comité directeur du PS Suisse a soumis six projets d'initiative populaire en consultation: « Une politique familiale pour toutes et tous ! »; „« Réaliser finalement l'égalité salariale ! »; « Pour une taxe sur les transactions financières »; « Pour une imposition équitable des entreprises dans toute la Suisse »; « Financement des partis : plus de transparence »; « Pour une loi moderne sur la nationalité ». Le Comité directeur a procédé à une analyse de chacun de ces projets en fonction du contexte politique et du potentiel de mobilisation. Il s'est notamment basé sur les résultats du sondage en ligne mené de juillet à septembre 2013 ainsi que sur les retours des partis cantonaux. Sur la base de cette analyse, le Comité directeur a constaté que - sur les six projets - quatre d'entre eux récoltaient une large approbation, mais aussi que deux présentaient un potentiel particulier et devaient donc être développés dans la perspective d'un lancement en 2014. Il appartiendra, l'année prochaine, au Congrès de juin de se prononcer définitivement.

I. Conciliation entre vie familiale et professionnelle - des paroles aux actes !

La Suisse dépense 1,3% de son PIB en faveur des familles alors que la moyenne des pays de l'OCDE se situe aux alentours de 2,23%. Cela conduit à une discrimination des familles par rapport aux couples sans enfants. Les premières doivent ainsi faire face à des coûts directs de l'ordre de 1300 francs par mois pour une famille avec deux enfants - sans compter la perte de revenu liée aux éventuelles restrictions du temps de travail.

Alors que pratiquement tous les partis se targuent d'être celui de la famille, la plupart n'hésitent pas à opposer un modèle familial à un autre ou s'attachent à favoriser des familles déjà privilégiées. Ce n'est pas la politique du PS qui s'engage pour toutes les familles, indépendamment de leur statut, de leur forme ou de leur revenu. Pour la majorité des familles, le problème principal réside toujours dans la conciliation entre vie familiale et professionnelle. Les difficultés se manifestent notamment par des structures d'accueil insuffisantes ou trop chères, l'absence de tout congé parental, des primes d'assurance-maladie pour les enfants et les jeunes en formation, des conditions de travail compliquées (par ex. des salaires bas, en particulier pour les emplois à temps partiels et notamment des femmes, trop peu de modèles de partage du travail même pour les postes de cadres de même que postes à temps partiels pour les hommes) ou encore des allocations pour enfants trop modestes. Ces circonstances font que de nombreuses personnes doivent choisir entre mener une carrière professionnelle ou avoir des enfants, afin d'éviter de basculer dans la précarité. Cela ne représente pas seulement une charge pour les familles, mais aussi pour leur entourage et l'économie.

Le PS veut faire en sorte que tous les parents tributaires d'une offre d'accueil puissent travailler, de même que les membres de leur famille. Il entend ainsi, par le biais d'une initiative, favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Les **principales revendications de l'initiative** sont les suivantes:

- L'introduction d'un congé parental que les deux membres du couple peuvent se partager.
- La mise sur pied d'une offre d'accueil extra-familiale et extrascolaire adaptée aux besoins et financièrement abordable.

II. Halte aux privilèges fiscaux de la finance !

Tandis que chaque boulanger ou chaque graphiste doit prendre en compte la TVA sur ses produits ou services, il existe un secteur qui en est libéré à ce jour. La finance n'est pas soumise à la TVA, disposant ainsi d'un privilège tout à fait injuste. 11 membres de l'UE - dont les pays voisins de la Suisse - ont ainsi décidé d'introduire une taxe sur les transactions financières. Celle-ci permettra aux états de percevoir des impôts sur tous les montants faisant l'objet d'une transaction.

Aux Chambres fédérales, le PS a aussi tenté, à plusieurs reprises et - malheureusement - sans succès, d'introduire un impôt de ce type. Il est donc désormais temps d'abolir ce privilège fiscal par le biais d'une initiative populaire et donc de faire en sorte que la Suisse ne demeure pas un cas à part en Europe.

Au-delà de la revendication principale relative à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, il conviendra - lors de l'élaboration du texte - de plancher sur l'**affectation des recettes de cette taxe** à une hausse des allocations pour enfants et jeunes en formation. Celles-ci sont incontestablement un instrument adéquat pour la mise en place d'une politique familiale moderne. Des allocations de ce type ont un effet important sur l'ampleur du revenu disponible et réduisent le plus efficacement les désavantages des familles par rapport aux ménages sans enfants. Une étude de la Haute école spécialisée bernoise¹ démontre clairement qu'une **hausse de 50/100 à 250/350 francs des allocations pour enfants et jeunes en formation** permettrait de soulager considérablement les familles ne disposant que de revenus modestes ou moyens.

Proposition du Comité directeur: accepter la résolution

¹ BFH, Soziale Arbeit, *Einfluss familienpolitischer Ausgleichsinstrumente auf die Ungleichheit von Einkommen in der Schweiz*, Schlussbericht im Auftrag Travail.Suisse Oktober 2013

B. Autres résolutions et propositions

A-4: Proposition du PS d'Appenzell Rhodes extérieures

Constitution d'un Comité interpartis pour soutenir le référendum contre l'achat d'avions de combat (Gripen)

Les instances compétentes du PS Suisse s'engagent de toutes leurs forces pour faire en sorte qu'un large comité référendaire soit en mesure de s'opposer efficacement à la constitution d'un fonds permettant l'achat de nouveaux avions de combat. En s'assurant notamment :

- Qu'aucune organisation ne se retrouve seule en première ligne, mais qu'il soit possible de compter sur le soutien d'une large alliance contre l'acquisition de nouveaux avions de combat;
- Que ces mêmes organisations puissent également compter sur l'appui de personnalités, indépendamment de leur orientation politique;
- Que les signatures validant le référendum soient déposées en commun afin de s'assurer qu'une même prise de position en faveur du référendum figure dans la brochure du Conseil fédéral;
- Que la campagne en vue de la votation soit marquée par une identification commune (logo, affiches, journaux de votation, tracts, autocollants, annonces de presse, gadgets, etc.).

Le référendum contre le Gripen ne doit pas servir au profilage d'une quelconque organisation, ni donner lieu à une classique opposition gauche-droite. Il s'agit d'une campagne politique concrète qui doit permettre à une majorité de la population de corriger une décision erronée du Conseil fédéral, comme de la majorité du Parlement.

Motifs:

Force politique majeure parmi les organisations soutenant le référendum, le PS est sans doute la seule qui soit encore en mesure de renverser le sort trop souvent malheureux – lors de votations fédérales – d'objets critiques à l'égard de l'armée. Ces dernières années, nous avons vu échouer, dans les urnes, plusieurs initiatives lancées par des coalitions. Ce fut notamment le cas, en novembre 2009, de l'initiative visant à interdire l'exportation de matériel de guerre (68.2 % de non), de l'initiative pour la protection contre la violence des armes en février 2011 (56.3 % de non) et – tout récemment – du texte appelant à l'abrogation de l'obligation de servir (73.2 % de non). A chaque fois, le PS était membre de la coalition, à chaque fois il n'a pas été possible de mener une campagne commune tandis que nos adversaires se sont empressés de dénoncer – derrière chacun de ces textes – une volonté sous-jacente de supprimer l'armée. A ce titre, la stigmatisation du GSsA par les opposants à l'abrogation de l'obligation de servir leur a incontestablement permis de paver la voie dans la perspective de la votation sur le Gripen.

A ce jour, tout indique que ce funeste scénario est en passe de se reproduire et nous devons absolument éviter de servir la soupe au chef du DDPS, Ueli Maurer. Certes, il est tard: la récolte de signatures en vue du référendum a déjà débuté. Mais il n'est pas trop tard pour faire en sorte que ce dernier passe la rampe en votation.

Pour ce faire, nous ne devons pas nous laisser aveugler par les sondages. Dans l'histoire des initiatives déposées en Suisse, aucune récolte de signatures n'a été aussi populaire que celle qui avait vu le texte du GSsA contre les F/A-18 rassembler plus de 500'000 signatures en un mois. Cela ne l'a pas empêché d'échouer en votation (57.2 % de non en juin 1993). En abandonnant le système des coalitions et en constituant un large Comité interpartis intégrant toutes les oppositions à cet avion de combat, nous serons en mesure de l'emporter. Comme nous l'avons fait – en pleine guerre froide – lorsque l'initiative de Rothenthurm avait recueilli 57.8 % des voix en 1987.

Proposition du Comité directeur: accepter avec modification

La votation référendaire sur le fonds destiné à l'achat de Gripen peut être remportée. Pour ce faire, il convient cependant de parvenir à mobiliser au-delà de la gauche traditionnellement critique envers l'armée. Raison pour laquelle le PS s'est, dès le départ et avec un certain succès, efforcé de rassembler un comité référendaire aussi large que possible. L'ancrage des Verts libéraux dans le camp du rejet de l'acquisition de nouveaux avions de combat en est un bon exemple. Dès lors, le Comité directeur s'associe aux revendications exprimées aux points un à trois de la présente proposition et suggère de les accepter.

Cependant, pour pouvoir compter - comme le souligne le point 1 - sur le soutien d'une large alliance interpartis, il n'est certainement pas souhaitable de mener une campagne unifiée comme le mentionne cette proposition au point 4. Cela reviendrait justement à empêcher de démontrer que cette opposition dépasse les frontières partisans. De plus, des argumentations, des supports et des acteurs différents doivent pouvoir s'exprimer. Si, dans la phase de la campagne, les partis se retrouvent en première ligne, cela ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas possible que le rejet de ce fonds ne recueille un large consensus.

En conséquence, le Comité directeur propose d'accepter les points 1 à 3 de la proposition et de rejeter le point 4.

R-4: Résolution du PS vaudois

Contingent de réfugiés : pour un fort engagement humanitaire

Très préoccupé par la guerre civile et la crise humanitaire qui touche le Moyen Orient, le Parti socialiste vaudois tient à saluer la décision du Conseil fédéral du 30 août dernier de réactiver la politique humanitaire de la Suisse par le biais d'une approche globale de contingent. Toutefois le chiffre de 500 personnes est ridiculement bas compte tenu de l'ampleur de la crise, de la richesse de notre pays et de notre capacité d'accueil. Lors de son congrès extraordinaire du 3 octobre 2013, le PSV a notamment demandé à son Conseil d'Etat de prendre en charge un nombre significatif de réfugié-e-s syrien-ne-s, dans le but de convaincre les autres cantons qu'ils sont dans l'obligation morale d'en faire autant et **d'amener le Conseil fédéral à augmenter à 2000 le contingent**. A titre de comparaison, ce dernier chiffre correspond sensiblement aux efforts dévolus par les pays à tradition humanitaire, notamment les Pays-Bas.

Le parti socialiste encourage tous les efforts - de notre pays en particulier - par le dialogue pour la paix, la démocratie, le respect des droits des populations civiles et des minorités en Syrie.

Le Parti socialiste tient à rappeler que la grande majorité des personnes concernées par le contingent décrété par le Conseil fédéral sont des **réfugiés statutaires** reconnus par le HCR et non des « réfugiés de guerre » et qu'ils requièrent un **statut sur le long terme**.

Par ailleurs, le PS demande qu'on élabore avec la manne fédérale (12 millions, soit 6000.- par personne et 25'000.- par cas vulnérable) un **programme ambitieux d'intégration spécifique** à ces nouveaux arrivants, qui bénéficient d'un permis B, afin de ne pas répéter les erreurs commises par le passé avec les personnes admises provisoirement (livret F) provenant d'ex-Yougoslavie.

Proposition du Comité directeur: accepter la résolution

C. Elections

I. Commission des finances

Curriculum vitae de Theodor Füeg

Theodor Füeg
Friedheimweg 7
3007 Bern
031 333 05 53
079 446 57 23
thfueeg@tiscalinet.ch

- Né en 1951, domicilié à Berne, marié
- Scolarité et gymnase à Berne
- Depuis 1974, activité professionnelle dans le domaine de l'informatique
- 1979 – 1982 Etudes spécialisées dans l'informatique économique en parallèle à son activité professionnelle
- Responsable de diverses activités dans le domaine informatique, notamment en qualité d'administrateur de banques de données et de chef de projet.
- Depuis 2001, auprès de l'assureur « Allianz Suisse », responsable des analyses de banques de données et de Business Intelligence (Data Warehouse), lieux de travail à Berne et Zurich (depuis novembre 2013, à Zurich)

Politique :

- Membre du PS depuis 1979
- Actif dans les sections et les comités de sections
- Depuis 1985 environ jusqu'au début 2013, membre du Comité directeur du PS de la Ville de Berne (trésorier)
- Chef de campagne en Ville de Berne, à plusieurs reprises
- Membre de la Commission scolaire d'une école pédagogique, a terminé son mandat en qualité de vice-président
- Membre de diverses Commissions internes et externes du Parti

Proposition du Comité directeur: élire Thodor Füeg

II. Commission spécialisée de la formation

Curriculum vitae de Mathias Reynard

Mathias Reynard

CP 139

1965 Savièse

mathias.reynard@parl.ch

- Né le 7 septembre 1987, domicilié à Savièse (VS)
- Etudes en lettres (français, histoire et philosophie) à l'Université de Lausanne
- Haute école pédagogique Valais (HEP), terminée en juin 2013
- Divers remplacements en qualité de d'enseignant durant ses études
- Depuis 2010, enseignant au Cycle d'Orientation de Savièse (VS)

Politique :

- Depuis 2003, membre de la JS Valais romand, président de 2005 à 2009
- En parallèle, divers engagements et mandats pour le PS Valais romand (délégué au PS Suisse, membre du Bureau exécutif et du comité)
- Elu en 2009 au Grand Conseil valaisan
- Elu en 2011 au Conseil national
- Membre de la CSEC-N (points prioritaires : accès à la formation pour les classes salariales basses, égalité des chances, formation continue, accès à la formation pour les sans-papiers, ...)
- Depuis 2012, co-président du Groupe de travail « école obligatoire »

Proposition du Comité directeur: élire Mathias Reynard